

# LA FIN DE L'ANNÉE 2020 AU RYTHME DES ÉNERGIES RENOUVELABLES



*Après la réunion du Conseil d'Administration de l'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable du 29 décembre 2020, le budget 2021 a été approuvé, ainsi qu'un ensemble de mesures prises par le bureau pour accompagner le développement des énergies renouvelables dans notre pays.*

Le jeudi 31 décembre 2020, le dernier jour de l'année, un ensemble de dispositifs a été approuvé concernant les énergies renouvelables notamment :

La signature d'un accord entre l'Agence marocaine de l'énergie durable et l'Office national de l'électricité et de l'eau potable d'une part, et la Société d'énergie éolienne du Maroc (NAREVA) et Enel Green Power d'autre part, afin d'achever le projet éolien de Jebel Hadid dans la province d'Essaouira, d'une capacité

de 270 MW. Le lancement d'un appel d'offres par le Ministère et l'Agence marocaine de l'énergie durable qui cible les petites et moyennes entreprises, pour mettre en œuvre un programme d'énergie solaire photovoltaïque d'une capacité totale d'environ 400 MW, sur des sites éligibles du Royaume pouvant accueillir plusieurs projets d'une capacité allant de 5 MW à 20 MW. Ce programme contribuera à créer de nouvelles opportunités d'emploi et à renforcer le tissu entrepreneurial marocain dans ce domaine. Ainsi, La centrale solaire photovoltaïque d'Erfoud, d'une capacité de 40 MW, a également été mise en service par l'Office national de l'électricité et de l'eau potable, dans le but de renforcer la stabilité du réseau électrique national de transport. Et dans ce même jour, il a également eu lieu la présentation du projet de loi 40-19, modifiant et complétant la loi



09-13 relative aux énergies renouvelables au sein du conseil du gouvernement.

Cette loi, concernant le libre marché de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables, vise principalement à activer l'ouverture de la moyenne tension électrique, ainsi qu'à améliorer le climat des affaires, à simplifier les procédures et à renforcer la transparence tout en garantissant l'accès aux informations relatives aux opportunités d'investissement offertes par ce secteur.

Par ailleurs, le conseil du gouvernement a approuvé le décret relatif à la création et à l'organisation de l'Institut de Formation aux Métiers des Energies Renouvelables et de l'Efficacité Energétique de Quarzazate, à ajouter aux deux instituts modernes

d'Oujda et de Tanger pour former des techniciens spécialisés dans le domaine des technologies des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. Dans ce même contexte, le 29 décembre 2020, une réunion du comité technique s'est tenue pour traduire la feuille de route nationale de l'hydrogène en un programme d'action qui comprend des projets d'investissement prioritaires et les infrastructures nécessaires pour améliorer la recherche et le développement, ainsi que le renforcement des capacités et le développement du cadre institutionnel et réglementaire.

Cet atelier constitue un nouveau champ pour développer l'utilisation des énergies renouvelables, notamment solaire et éolienne.